



**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES**

**DECISION N°2024-03**

**OBJET : AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE DE FRIANCOURT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, un aménagement paysager s'avère nécessaire pour mettre en valeur la rue de Friancourt tout en tenant compte de l'aspect environnemental, écologique et esthétique en cohérence avec la politique végétale engagée par la commune depuis plusieurs années

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'aménagement paysager de la rue de Friancourt et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Conseil départemental	34 %	14 920,9
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	25 %	10 971,25
Commune	41 %	17 992,85
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>43 885,00 €</b>

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 13 février 2024

Le Maire

Grégory PALANDRE



Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : [mairie@ville-hermes.fr](mailto:mairie@ville-hermes.fr) Site : <http://www.ville-hermes.fr>